

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Trizac, le 2 mai 2025

Nous, soussignés, Louis Toty, maire de Trizac ; Eric Dollé, 1^{er} adjoint ; Jean-Louis Delmas, Jean-Yves Jouve, Jacques Garnier, Isabelle Moulrier, Michèle Raoux, conseillers municipaux, attestons sur l'honneur et avec fermeté, avoir voté, à bulletin secret, contre le maintien de Damien Spinouze au poste de 4^{ème} adjoint (à la suite du retrait de ses délégations), lors du Conseil municipal du 2 mai 2025 qui s'est déroulé en Salle du Conseil à 12h00.

Nous sommes donc extrêmement surpris et dubitatifs à l'égard du résultat qui a été proclamé à l'issue du dépouillement. Celui-ci a été effectué par Damien Spinouze – alors même qu'il était directement concerné par ce vote –, à la demande de Dominique Peythieu, conseillère municipale, après qu'elle a affirmé qu'il revenait au plus jeune des conseillers municipaux de procéder à ce dépouillement. Aucun d'entre nous n'a, ce faisant, participé à ce dépouillement et à la lecture des inscriptions figurant sur les bulletins de vote.

A l'issue de ce dépouillement, 10 bulletins de vote ont été considérés comme étant en faveur du maintien de Damien Spinouze au poste de quatrième adjoint et 5 contre son maintien, sans aucune abstention.

Ce résultat ne reflète assurément pas la réalité des votes que nous avons respectivement émis. M. le Maire avait expressément précisé, avant la tenue du vote, que chaque conseiller pouvait, à sa guise, soit rayer le « oui » ou le « non », soit entourer le « oui » ou le « non », soit rayer ou entourer le « oui » et le « non » pour formuler sa réponse (l'enregistrement du Conseil municipal pouvant attester ce propos). Or, deux « oui » barrés ont été considérés comme signifiant un « oui » lors du dépouillement. Deux conseillers municipaux – attestations ci-jointes – témoignent à cet égard avoir répondu « non » en rayant le « oui » à la question posée.

Sylvie Clavel, seconde adjointe, a demandé, à l'issue du dépouillement, que les bulletins de vote soient détruits (l'enregistrement du Conseil en atteste), ce qui a été effectué après le Conseil municipal.

Pour ces raisons, nous remettons en cause la sincérité de ce scrutin, en ce que le dépouillement et le décompte des voix pour ou contre le maintien de D. Spinouze en tant que 4^{ème} adjoint, ne rendent assurément pas compte des votes que nous avons exprimés.

Attestation sur l'honneur des élus ayant voté contre le maintien de Damien Spinouze, au poste de quatrième adjoint, en entourant le « non » :

Isabelle Moulrier



Louis Toty



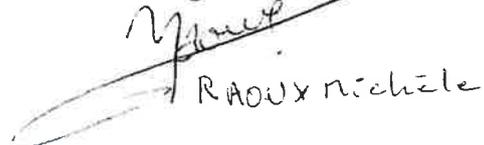
Eric DOLLÉ



Jouve Yves



Garnier



RAOUX Michèle

+

Attestation sur l'honneur de Jacques Garnier

Je, soussigné, Jacques Garnier, conseiller municipal, atteste sur l'honneur avoir répondu NON (en rayant le OUI) à la question concernant le maintien ou non de Damien Spinouze au poste de 4^{ème} adjoint, lors du Conseil municipal du vendredi 2 mai 2025.

Signature



Attestation sur l'honneur de Jean-Louis Delmas

Je, soussigné, Jean-Louis Delmas, conseiller municipal, atteste sur l'honneur avoir répondu NON (en rayant le OUI) à la question concernant le maintien ou non de Damien Spinouze au poste de 4^{ème} adjoint, lors du Conseil municipal du vendredi 2 mai 2025.

Signature

